

DISCUSSION du Plan d'Aménagement de la Ville de St-Denis

Le MAIRE. - Lors de l'examen par le Conseil Municipal en sa séance du 24 Août du plan d'aménagement de la Ville de Saint-Denis, quelques divergences se sont fait jour entre M. le Directeur Départemental de l'Urbanisme, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées et notre Architecte, M. LEJEUNE. Nous avons donc décidé de demander à ces Chefs de service de confronter de nouveau leur point de vue de façon à nous permettre d'en délibérer d'une façon définitive. Une nouvelle étude a été donc menée d'un commun accord et les résultats en ont été communiqués dans un rapport déposé par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées.

Le Maire demande à M. LEJEUNE de bien vouloir fournir un compte rendu des travaux qui ont abouti à un complet accord entre lui, M. l'Urbaniste et M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées.

M. LEJEUNE commente le rapport de M. l'Ingénieur en Chef et demande en conséquence au Conseil d'accepter le nouveau plan qui a été élaboré. Il sera, d'ailleurs, soumis à une enquête <sup>publique</sup> qui sera ouverte par l'Administration de tutelle et les doléances des administrés seront soumises à votre examen et vous serez appelé à en délibérer de nouveau.

Le MAIRE fait observer que, eu égard, à la circulation intense dans la rue du Maréchal Leclerc il y aurait des inconvénients à ce que l'Hôtel des Postes soit construit à l'angle des rues Maréchal Leclerc et Juliette Dodu. La Municipalité, lors de l'enquête ouverte en Novembre 1947, n'a formulé aucune objection à la construction, à cet endroit, de l'Hôtel des Postes. Il estime que le problème de la circulation tel qu'il se pose à l'heure actuelle impose à la Direction des P.T.T. un parking de façon à ne gêner en aucune manière la circulation dans la dite rue. Il appartiendra au Service de l'Urbanisme d'imposer un projet qui puisse tenir compte des intérêts tant de l'Administration que des particuliers.

M. GUINOT est d'avis que l'endroit choisi soit maintenu de façon que la France soit encore représentée dans la rue du Maréchal Leclerc qui n'est habitée que par des étrangers.

Après discussion et échange de vues, le Conseil approuve à l'unanimité les modifications apportées au plan d'aménagement.

Le MAIRE adresse des remerciements à M. VERNET, Urbaniste ainsi qu'à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées du précieux concours qu'ils ont apporté à l'élaboration du plan d'aménagement de la Ville de Saint-Denis.